

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

PROJET D'AUGMENTATION DU VOLUME DE STOCKAGE DE MEMBRANE INFLAMMABLE.

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

*Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1*

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
1.a.	La société Millipore (connue aujourd'hui comme MERCK) souhaite être autorisée à stocker une quantité de membranes à base de nitrocellulose supérieure à 1t, ce qui classe l'établissement sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique 1450 de la nomenclature ICPE. L'établissement est déjà autorisé à stocker des solides inflammables, en quantité inférieure à 1 tonne (rubrique à déclaration ICPE).

### 4. Caractéristiques générales du projet

*Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire*

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'établissement de Molsheim souhaite augmenter au dessus de la tonne sa capacité de stockage de membrane à base de nitrocellulose, autorisée par arrêté préfectoral. Ce produit est un solide inflammable ; son stockage entre dans la rubrique 1450 de la nomenclature ICPE.

La nitrocellulose sera stockée à l'intérieur des bâtiments, dans une cellule dédiée, déjà utilisée actuellement pour le stockage de membranes. Cette cellule comporte des racks de part et d'autre d'une allée centrale. Elle est équipée de sprinklers, de détection incendie, d'une porte coupe-feu et tous les murs de la cellule sont coupe-feu 2h.

La quantité qui sera stockée sur le site de Molsheim, dépassant le seuil d'autorisation de la rubrique 1450, nécessite une demande d'autorisation ICPE.

#### **4.2 Objectifs du projet**

Le but du projet est de pouvoir augmenter la capacité de stockage de membranes inflammables du site de la société MERCK. La capacité de stockage nécessitant de passer au-dessus de la tonne, l'établissement demande à être classé sous le régime de l'autorisation au titre de la rubrique 1450.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le projet de la société MERCK n'engendrera pas de travaux. Les membranes classées sous la rubrique 1450 sont stockées dans un local existant au bâtiment LOG (stockage des matières premières).

=> cf vue aérienne du site Annexe V1

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Le projet engendrera, en phase d'exploitation, le stockage de plus d'une tonne de nitrocellulose.

La nitrocellulose est stockée à l'intérieur des bâtiments, toutes les membranes inflammables sont regroupées au sein d'une cellule dédiée. Les cartons de membranes inflammables sont stockés dans des racks de part et d'autre d'une allée centrale.

Cette cellule de stockage est équipée de sprinklers, de détection incendie, d'une porte coupe-feu et tous les murs de la cellule sont coupe-feu 2h.

Les portes des cellules sont fermées en permanence (hors manutention des produits) et soumises à contrôle d'accès pour leur ouverture ; seules les personnes formées sont autorisées à entrer dans le local.

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet nécessitera la rédaction d'un dossier de demande d'autorisation ICPE.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Stock de membranes inflammables.	4 tonnes.

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

39 route industrielle de la Hardt  
67120 MOLSHEIM

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 4 8° 54' 19" 80 Lat. 0 7° 53' 12" 54

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site de MERCK est situé au sein d'une ZNIEFF de type II "Ried de la Bruche de Molsheim à Strasbourg". L'augmentation du stockage de membranes inflammables ne nécessitera aucune consommation d'espaces naturels ou de rejets supplémentaires. Le projet n'engendrera pas d'impact sur la ZNIEFF. => cf. Annexe V2
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble du site MERCK est situé dans une zone à dominante humide. Cependant le projet ne nécessite aucune construction nouvelle ni remblai ou déblai de terrain et ainsi n'engendrera pas d'impact sur les zones humides potentielles. => cf. Annexe V3

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Molsheim est concerné par le PPRI de la Bruche, approuvé le 28/11/2019. Le projet est situé dans une zone d'autorisation sous conditions. Toutefois le projet n'engendrera pas de nouvelles constructions. => cf. Annexe V4 La commune de Molsheim est concernée par le PPRT MESSIER-BUGATTI-DOWTY, approuvé le 12/05/2014. Le site de MERCK est situé en dehors des zonages du PPRT. => cf. Annexe V5
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pollution historique des eaux souterraines : Une station de dépollution traite en permanence les eaux de la nappe, conformément à l'arrêté préfectoral du 11 mai 2009. L'augmentation des stockages de membranes inflammables n'entraînera aucun rejet dans les sols ou le sous-sol ; aucun produit liquide ne sera stocké dans le local. Le projet n'aura aucune incidence sur les eaux souterraines.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	=> cf. Annexe V6
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches sont situés à plus de 7 km de la zone du projet. => cf. Annexe O6
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'augmentation du stockage de solides inflammables ne nécessite pas d'augmentation de la consommation en eau.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de travaux
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne modifiera pas les rejets aqueux et atmosphériques du site. Aucun impact supplémentaire sur la biodiversité ou les continuités écologiques n'est à prévoir.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 sont éloignés de l'établissement MERCK.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation significative du trafic au vu des faibles tonnages de membranes stockés.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Aucune modification des émissions sonores actuelles.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation des rejets atmosphériques par rapport à la situation actuelle
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation des rejets aqueux par rapport à la situation actuelle
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas d'augmentation significative des déchets stockés

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Le projet n'entraînera aucun impact particulier sur l'environnement ou la santé humaine : absence de modification des rejets aqueux et atmosphériques actuels, pas d'augmentation de trafic, d'émissions sonore ou de quantités de déchets générés. Ainsi, aucune mesure destinée à éviter ou réduire les effets n'est envisagée.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de la société Merck ne justifie pas d'être soumis à évaluation environnementale car :

- pas de modification de l'emprise du site existant,
- le projet n'engendrera pas de travaux, et il s'implantera au sein des bâtiments existants,
- l'augmentation des quantités de solides inflammable n'engendre pas d'émissions supplémentaires vers les différents compartiments environnementaux (sol, eau, atmosphère).

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

### Objet

V1 : Vue aérienne du site

V2 : Localisation des ZNIEFF (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

V3 : Zones à dominantes humides (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

V4 : PPRI de la Bruche (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

V5 : PPRT Messier Bugatti Dowty (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

V6 : Captages d'alimentation en eau potable (partie 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

MOLSHEIM

le,

17 Septembre 2020

Signature



